Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0206 543 781				
Type d'institution	Commune				
Nom de l'institution	Ville de Neufchâteau				
Période de reporting	2020				

PERIODE DU <mark>01/01/2020 au</mark>	Nombre de réunions
<mark>05/05/2020</mark>	
Conseil Communal	0
Collège Communal	19
Commission ou comité spécial #14	Néant
Commission ou comité spécial #2	Néant
Autre #1	Néant
	Néant

⁴ Indiquer néant s'il n'existe pas de commission

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions ¹
Président(e) du Conseil	LOUIS Micheline	0,00	0,00	0,00		
Bourgmestre	FOURNY Dimitri	24.244,64	3.914,37	Pécule de		
				vacances		
			1397,4	Pécule de sortie		
			960,92	Allocation de fin		
				d'année		
			17.971,95	Traitement		
Président(e) du CPAS	DEVALET Joëlle	0,00	0,00	0,00		
Echevin(e) # 1	GRANDJEAN	14.688,13	2.348,62	Pécule de		
	Christian			vacances		
			838,44	Pécule de sortie		
			717,90	Allocation de fin		
				d'année		
			10.783,17	Traitement		
Echevin(e) # 2	HUBERTY	14.688,13	2.348,62	Pécule de		
	François			vacances		
			838,44	Pécule de sortie		
			717,90	Allocation de fin		
			·	d'année		
			10.783,17	Traitement		
Echevin(e) # 3	MICHIELS Daniel	14.688,13	2.348,62	Pécule de		
				vacances		

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus, pour l'ensemble des réunions des différents organes de gestion. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

¹ Pourcentage total de participation à l'ensemble des réunions auxquelles chaque personne renseignée est tenue de participer.

			838,44	Pécule de sortie		
			717,90	Allocation de fin		
			1 =1,700	d'année		
			10.783,17	Traitement		
Echevin(e) # 4	KELLEN	14.688,13	2.348,62	Pécule de		
	Christian	•		vacances		
			838,44	Pécule de sortie		
			717,90	Allocation de fin		
			·	d'année		
			10.783,17	Traitement		
Conseiller(ère) # 1	GENDEBIEN Nelly	0,00	0,00	0,00		
Conseiller(ère) #2	EVRARD Yves	0,00	0,00	0,00		
Conseiller(ère) # 3	MIGNON	0,00	0,00	0,00		
	Alexandre					
Conseiller(ère) # 4	OTJACQUES	0,00	0,00	0,00		
	Pierre					
Conseiller(ère) # 5	MEUNIER Eric	0,00	0,00	0,00		
Conseiller(ère) # 6	CASTAGNE	0,00	0,00	0,00		
	Marie-Claire					
Conseiller(ère) # 7	BORCEUX Jean-	0,00	0,00	0,00		
	Louis					
Conseiller(ère) #8	THIRY Marie-	0,00	0,00	0,00		
	France					
Conseiller(ère) # 9	EVRARD	0,00	0,00	0,00		
	Fabienne					
Conseiller(ère) # 10	RIGAUX Olivier	0,00	0,00	0,00		
Conseiller(ère) # 11	SERVAIS Jean-	0,00	0,00	0,00		
-	Marie					
Conseiller(ère) # 12	DE DECKER	0,00	0,00	0,00		
	Paulette					
Total général	19	82.997,16	82.997,16	X	X	X

PERIODE DU <mark>06/05/2020 au</mark>	Nombre de réunions
31/12/2020	
Conseil Communal	8
Collège Communal	48
Commission ou comité spécial #14	Néant
Commission ou comité spécial #2	Néant
Autre #1	Néant
	Néant

⁴ Indiquer néant s'il n'existe pas de commission

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions ¹⁰
Président(e) du Conseil	BRULIAU Philippe	1545,74	1545,74			88%
Bourgmestre	MONS delle ROCHE Michèle	34.960,1	1.110,05 33.850,05	Allocation de fin d'année Traitement		
Président(e) du CPAS	VANGOETHEM Christophe	0,00	0,00	0,00		Siège au conseil à titre consultatif
Echevin(e) # 1	DEFAT Simon	21.140,41	830,38 20.310,03	Allocation de fin d'année Traitement		
Echevin(e) # 2	PARACHE Vincent	21.140,41	830,38	Allocation de fin d'année Traitement		
Echevin(e) # 3	EVRARD Fabienne	21.140,41	830,38	Allocation de fin d'année Traitement		
Echevin(e) # 4	CLÉMENTZ Mariline	21.140,41	830,38 20.310,03	Allocation de fin d'année Traitement		

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus, pour l'ensemble des réunions des différents organes de gestion. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

10 Pourcentage total de participation à l'ensemble des réunions auxquelles chaque personne renseignée est tenue de participer.

Conseiller(ère) # 1	FOURNY Dimitri	772,87	772,87			88%
Conseiller(ère) # 2	EVRARD Yves	772,87	772,87			88%
Conseiller(ère) # 3	DEVALET Joëlle	552,05	552,05			63%
Conseiller(ère) # 4	OTJACQUES Pierre	772,87	772,87			88%
Conseiller(ère) # 5	HUBERTY François	772,87	772,87			88%
Conseiller(ère) # 6	GRANDJEAN Christian	662,46	662,46			75%
Conseiller(ère) # 7	KELLEN Christian	772,87	772,87			88%
Conseiller(ère) #8	BORCEUX Jean- Louis	772,87	772,87			88%
Conseiller(ère) # 9	LOUIS Micheline	772,87	772,87			88%
Conseiller(ère) # 10	CHEPPE Jacques	772,87	772,87			88%
Conseiller(ère) # 11	de MOREAU de GERBEHAYE Brigitte	552,05	552,05			63%
Conseiller(ère) # 12	PIERRET Anne	772,87	772,87			88%
Conseiller(ère) # 13	MOREAU Marc	772,87	772,87			88%
Total général	20	130.562,74	130.562,74	X	X	X

NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.